

## ALIMENTATION DURABLE ET SANTÉ

Quels rôles pour les collectivités territoriales et les dynamiques territoriales de santé (CLS, ASV, CLSM) ?

# TABLE DES MATIÈRES

1. L'ALIMENTATION, UN DÉTERMINANT MAJEUR DE SANTÉ
2. LES ENJEUX LIÉS A L'ALIMENTATION AUJOURD'HUI :  
PRECARITÉ, INEGALITÉS ET TRANSITION ALIMENTAIRE
3. QUELS LEVIERS POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
ET LES DÉMARCHES TERRITORIALES DE SANTÉ ?
  - Soutenir la production locale
  - Agir sur l'offre et les paysages alimentaires
  - Intégrer les enjeux liés à l'alimentation dans toutes les politiques publiques locales
  - Accompagner et soutenir la demande
4. RESSOURCES

## 1. L'ALIMENTATION, UN DÉTERMINANT MAJEUR DE SANTÉ

**L'alimentation est un déterminant majeur de la santé physique et mentale**

Selon l'OMS, « *Une alimentation saine aide à se protéger contre toutes les formes de malnutrition, ainsi que contre les maladies non transmissibles parmi lesquelles le diabète, les cardiopathies, les accidents vasculaires cérébraux et le cancer* »<sup>1</sup>. Elle est indispensable au bon fonctionnement de l'organisme, au renforcement de l'immunité et au vieillissement en bonne santé. Elle façonne également les relations sociales, les pratiques culturelles, l'histoire familiale, le rapport au corps, aux émotions...

**L'alimentation, un système complexe**

L'alimentation dépend d'un ensemble d'activités plus ou moins interconnectées : production agricole, transformation, logistique, distribution, consommation, gestion des déchets... Ce système mobilise des ressources économiques, sociales et environnementales importantes et représente 22 % de l'empreinte carbone de la consommation nationale<sup>2</sup>.

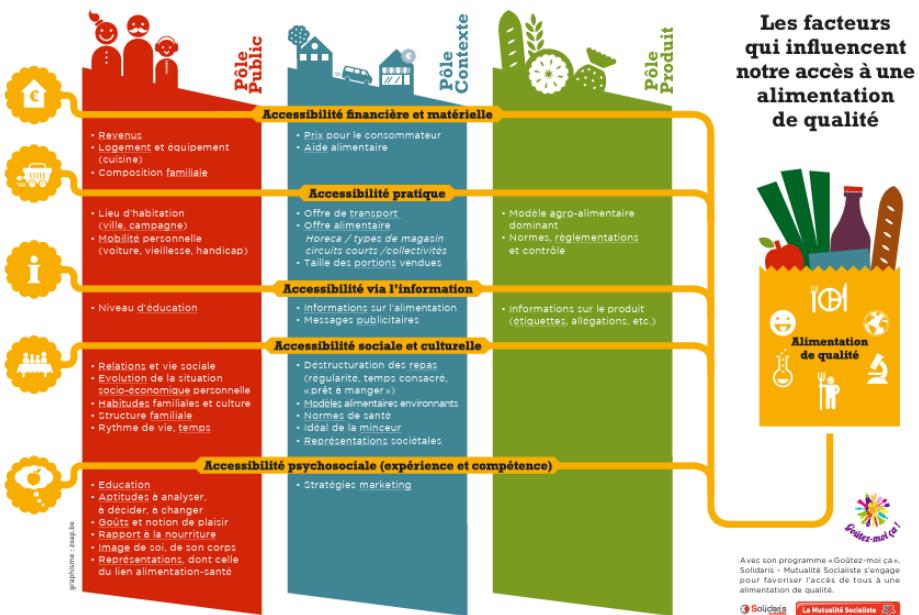
**La notion d'accessibilité**

Manger sainement ne dépend pas seulement de la volonté ou des choix individuels. De nombreux facteurs influencent l'accès à une alimentation de qualité : le coût et les moyens matériels disponibles, la facilité d'accès au quotidien, l'accès à une information claire, les habitudes sociales et culturelles, ainsi que les aspects psychologiques et personnels ; ou dit autrement : l'accessibilité financière et matérielle, l'accessibilité pratique, l'accessibilité via l'information, l'accessibilité sociale et culturelle, ainsi que l'accessibilité psychosociale.

---

<sup>1</sup> World Health Organization. Healthy diet. Genève : WHO; 2020.

<sup>2</sup> Nos Gestes Climat. Vers une alimentation durable : comprendre les enjeux et agir pour des assiettes responsables [Internet]. Paris : NosGestesClimat.fr; 2025.



Source : Solidaris - Mutualité Socialiste

Même lorsqu'une offre d'aliments sains existe, elle n'est pas accessible de manière équitable à l'ensemble de la population. Les ménages modestes cumulent davantage de contraintes – prix, distance, temps disponible, options de transport – et doivent parfois se déplacer loin de leur domicile pour faire leurs courses, ce qui engendre des coûts supplémentaires (carburant, transport, temps nécessaire...)<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> Chaire UNESCO Alimentations du monde. Cartographier les inégalités d'accès aux commerces alimentaires dans le Grand Montpellier. Montpellier : Chaire UNESCO ADM ; 2021.

## 2. LES ENJEUX LIÉS A L'ALIMENTATION AUJOURD'HUI : PRECARITÉ, INEGALITÉS, ET TRANSITION ALIMENTAIRE

### Une précarité alimentaire en forte augmentation

La sécurité alimentaire « *existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique, social et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive, leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active* »<sup>4</sup>. On parle d'insécurité alimentaire lorsqu'une personne ou une famille n'a pas toujours assez d'aliments sains et nutritifs pour bien se nourrir. Cette situation résulte non seulement de difficultés économiques qui limitent la capacité à acheter des produits de qualité, mais aussi de la dégradation nutritive des aliments, notamment liée à la place croissante de produits industriels à faible valeur nutritionnelle. Celle-ci touche surtout les familles dont le pouvoir d'achat a baissé et pour qui l'alimentation représente une part plus importante du budget<sup>5</sup>. La crise sanitaire puis l'inflation ont fortement aggravé la situation.

#### Quelques repères :

- L'insécurité alimentaire a été multipliée par 4 entre 2015 et 2023. Le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire est en hausse de 34% entre 2020 et 2023<sup>6</sup>.
- En 2024, entre 7% et 16 % de la population vit une forme de précarité alimentaire<sup>7</sup>.
- 46 % des étudiants se trouvaient en situation d'insécurité alimentaire<sup>8</sup>.

---

<sup>4</sup> Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale. Sommet mondial de l'alimentation 13-17 novembre 1996, Rome, Italie. Rome : Food Alimentation Organisation, 1996.

<sup>5</sup> Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CRÉDOC). *Les multiples facettes de la précarité alimentaire* [Internet]. Paris : CRÉDOC; juil. 2025.

<sup>6</sup> Ibid 5

<sup>7</sup> Ibid 5

<sup>8</sup> Centre de l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE). Premiers résultats de l'enquête Conditions de vie des étudiants 2023 [Internet]. OVE ; 2023.

Le système actuel d'aide alimentaire - porté majoritairement par des associations que l'État soutient et tente d'orienter — repose principalement sur la distribution de produits alimentaires. Or ce modèle a des limites structurelles et ne peut pas, à lui seul, ni prévenir ni réduire durablement l'insécurité alimentaire et promouvoir une justice alimentaire. Il est aussi vecteur d'inégalités territoriales car la création de lieux de distribution relève exclusivement de la volonté des associations et de leur capacité à mobiliser les bénévoles. Enfin, l'aide peut parfois sembler stigmatisante et « révéler des violences structurelles » en produisant des obstacles à une alimentation digne et choisie<sup>9</sup>. Aujourd'hui, certaines initiatives d'aide alimentaire repensent leurs modalités avec les personnes directement concernées.

#### POINT D'ATTENTION

Il faut noter que la précarité alimentaire ne se limite pas aux assiettes, elle fragilise aussi les liens sociaux et culturels qui se tissent autour des repas partagés, moments essentiels de convivialité et d'appartenance.

### Les inégalités sociales et territoriales de l'alimentation

Les comportements alimentaires dépendent fortement de l'environnement de vie et, notamment, de la configuration géographique de l'offre alimentaire : magasins, marchés, commerces de proximité, restaurants, etc... L'environnement favorise l'accès alimentaire mais peut également la limiter. Les incitations sociales, publicitaires et politiques sont également des facteurs qui influencent les comportements.

Deux environnements peuvent limiter cette accessibilité :

Les « déserts alimentaires » (*food deserts*) : ce sont des zones où les habitant·es ne peuvent pas accéder facilement à des produits alimentaires de qualité, variés et à des prix abordables.

Les « bourbiers alimentaires » (*food swamps*) : ce sont des zones où l'on trouve beaucoup de magasins, mais où la majorité des produits proposés sont ultra-transformés et peu sains.

En France, près de 90 % des déplacements liés aux achats alimentaires se font en voiture. Cette dépendance est encore plus

<sup>9</sup> Bonzi B. *La France qui a faim : le don à l'épreuve des violences alimentaires*. Paris : Seuil ; 2023. p. 448. ISBN 978-2-02-148083-2.

marquée en milieu rural où la densité commerciale est faible et les commerces souvent implantés en périphérie des bourgs et des villes<sup>10,11</sup>. Ces déplacements représentent une charge financière et organisationnelle supplémentaire, renforçant les difficultés d'accès à une alimentation saine pour les personnes en situation de précarité.

De fait, les familles à faibles revenus achètent plus souvent des aliments moins chers mais de moins bonne qualité nutritionnelle, car riches en graisses, en sel et en sucres ajoutés. Ces difficultés financières peuvent entraîner des problèmes de santé et contribuent à une surmortalité liée à la « *malbouffe* ». Environ 11 % de la population est concernée.

## Un écart entre les enjeux de santé publique et les réponses politiques

Aujourd’hui, de nombreux problèmes liés à l’alimentation inquiètent les citoyen·nes et les pouvoirs publics : le changement climatique qui perturbe la production agricole, la montée de la précarité alimentaire, la production et la consommation croissante de produits ultra-transformés, l’augmentation des maladies chroniques, la pollution de l’eau ou encore les effets des pesticides sur la santé.... L’alimentation est donc devenue un enjeu majeur pour la société, les politiques publiques et la recherche.

En France, la santé publique a longtemps abordé ce sujet sous le prisme de la nutrition (activité physique et alimentation) notamment à travers le Programme national nutrition santé (PNNS). Dans cette note, nous avons fait le choix de nous concentrer uniquement sur l’aspect alimentation.

Malgré ses effets positifs, le PNNS demeure centré sur la responsabilité individuelle (information, éducation), sans agir suffisamment sur les déterminants structurels comme l’environnement alimentaire ou les inégalités sociales et économiques. Pour le 5<sup>e</sup> PNNS (2025-2030), le Haut conseil de la santé

---

<sup>10</sup> Delfosse C. L’alimentation : un nouvel enjeu pour les espaces ruraux. *L’Information géographique*. 2019 ; 83(4) : 34-54.

<sup>11</sup> Chaire UNESCO Alimentations du monde. Comment la localisation des commerces alimentaires joue sur les approvisionnements des ménages. Montpellier : Chaire UNESCO ADM ; 2025.

publique<sup>12</sup> recommande ainsi de renforcer les actions sur l'environnement alimentaire...

Du côté agricole, le Programme national pour l'alimentation (PNA), vise à « assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique ». Il se met en œuvre localement à travers les Projets alimentaires territoriaux (PAT), créés en 2014, qui « ont l'ambition de fédérer les différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation, contribuant ainsi à la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé de ce territoire ».

Le PNNS et le PNA ont longtemps été critiqués pour leur fonctionnement en silos. Ce n'est qu'en 2019 que les ministères de la Santé et de l'Agriculture ont lancé ensemble le [Programme national de l'alimentation et de la nutrition](#) (PNAN) afin d'articuler santé publique, durabilité agricole et transition écologique.

En 2021, la loi *Climat et Résilience*<sup>13</sup> a prévu l'entrée en vigueur, dès 2023, de la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) intégrant enfin les enjeux environnementaux aux politiques nutritionnelles. Toutefois, cette stratégie n'a toujours pas été publiée, accusant un retard de deux ans par rapport au calendrier fixé. L'adoption, à l'été 2025, de la loi Duplomb<sup>14</sup> a marqué un tournant préoccupant en ravivant les débats et les paradoxes en matière de santé et d'agriculture. Si ce texte affirme la nécessité d'assurer la disponibilité alimentaire par une agriculture produite en France, il ouvre également la porte à la réintroduction de pesticides controversés... L'importante mobilisation citoyenne suscitée par son adoption témoigne d'un décalage fort entre les attentes de la population et les décisions publiques.

---

<sup>12</sup> Haut Conseil de la Santé Publique. Recommendations pour l'élaboration du 5e programme national nutrition santé (PNNS). Paris : HCSP ; 2025.

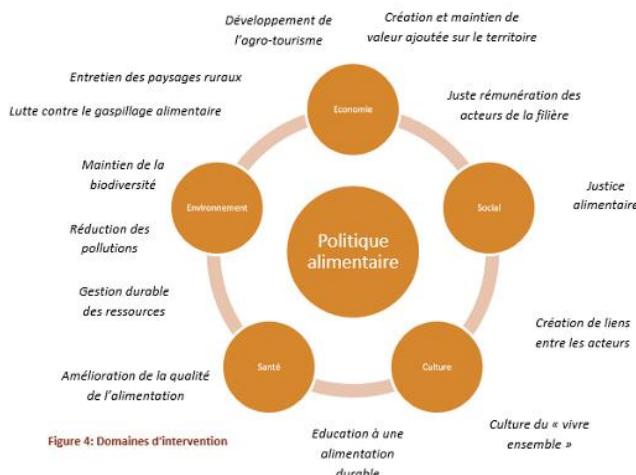
<sup>13</sup> France. Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets [Internet]. JORF n° 0208 du 23 août 2021.

<sup>14</sup> France. Loi n° 2025-794 du 11 août 2025 visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur (Loi Duplomb) (J.O. 12 août 2025).

### 3. QUELS LEVIERS POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LES DÉMARCHES TERRITORIALES DE SANTÉ (ASV, CLS...) ?

Si l'État définit les grandes orientations en matière alimentaire, agricole ou agroalimentaire, les collectivités territoriales – via leurs différentes compétences – peuvent agir directement ou indirectement pour garantir une alimentation durable, de qualité et accessible. Elles jouent un rôle de plus en plus important, notamment à travers leurs actions pour faciliter l'accès à une alimentation saine, gérer la restauration collective, soutenir le foncier agricole et urbain, organiser la gestion et la prévention des déchets, développer les circuits courts, améliorer les déplacements, etc...

Mettre en place une stratégie alimentaire locale permet d'améliorer la qualité de l'alimentation, de réduire les pertes et les gaspillages, de stimuler le développement économique local, de renforcer la solidarité et de lever les freins à l'accessibilité financière, culturelle et géographique des ménages, etc... Cela nécessite la collaboration d'acteur·rices très divers : producteur·rices, institutions, habitant·es, professionnel·les du social et de la santé, élu·es, professionnel·les de la gestion durable des ressources, du maintien de la biodiversité, de l'entretien des paysages ruraux, de la structuration des filières, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, etc...



Source : DRAAF  
Auvergne-Rhône-Alpes. Repères et outils pour construire votre Projet Alimentaire Territorial. Édition 2015. Auvergne-Rhône-Alpes : DRAAF ; s.d.

## Soutenir la production locale

Les collectivités territoriales disposent de leviers directs permettant de renforcer une production alimentaire durable, locale et accessible, en préservant les espaces productifs et en soutenant des modèles agricoles vertueux.

## Préserver le foncier agricole

En milieu rural, La première entrée, souvent invisible pour les habitant·es, relève du foncier. Parce qu'elles détiennent la compétence urbanisme, les collectivités peuvent préserver les terres agricoles et orienter les documents d'aménagement (PLU, SCOT, projets de renouvellement urbain) de façon à garantir la pérennité des espaces productifs et de la production locale dans la durée.

En milieu urbain dense, où le foncier agricole est absent ou très contraint, cet enjeu se joue également à travers la réservation et la structuration d'espaces dédiés aux activités économiques et commerciales, permettant l'installation de circuits courts, de commerces alimentaires de proximité, de marchés ou de lieux de transformation et de distribution. Ces choix d'aménagement conditionnent l'accessibilité physique et économique à une alimentation de qualité pour les habitant·es.

## Accompagner d'autres formes d'agriculture

En 2020, un quart des agriculteur·rices ont 60 ans et plus ; près de cinq millions d'hectares devraient changer de main d'ici à 2030, soit près d'1/5 de la surface agricole utile actuelle<sup>15</sup>. Les collectivités territoriales peuvent accompagner cette transition en encourageant l'installation de nouveaux agriculteur·rices et la transmission des exploitations. La transmission d'une ferme à une nouvelle génération de paysan·nes constitue une opportunité d'accélérer la transition écologique, de maintenir et créer de l'emploi dans les territoires et de favoriser l'évolution des pratiques agricoles (agroécologie, l'agriculture biologique ou la permaculture)<sup>16</sup>. Les collectivités territoriales peuvent également faciliter la création d'outils collectifs – tels que légumeries, cuisines centrales ou ateliers de transformation, qui renforcent l'autonomie des exploitations et consolident les filières locales.

---

<sup>15</sup> Sovran C. L'état des terres agricoles en France - Rapport #1. Terre de Liens ; 2023.

<sup>16</sup> Ibid 15

## **Soutenir et orienter les modes de production et de distribution**

Par leur capacité à agir sur l'urbanisme commercial, le soutien à l'entrepreneuriat ou les politiques économiques locales, les collectivités territoriales peuvent orienter les modes de production vers des modèles plus durables. Elles ont la possibilité de soutenir les initiatives collectives d'achat ou de distribution (coopératives, groupements d'achat d'habitant·es), de faciliter la mise en relation entre producteur·rices locaux·ales et consommateur·rices – marchés paysans, AMAP, paniers locaux – et de favoriser l'émergence d'entreprises agroalimentaires engagées et durables.

## **Soutenir les initiatives citoyennes**

En soutenant les jardins partagés, les fermes urbaines et diverses initiatives citoyennes, les collectivités territoriales participent au développement d'une production locale qui crée du lien social et favorise l'insertion professionnelle. Ces actions contribuent à ancrer durablement les dynamiques locales.

Certains territoires spécialisés – comme les régions viticoles – peuvent être très productifs sans pour autant être nourriciers. La proximité des terres agricoles n'assure donc pas automatiquement un accès facilité à une alimentation diversifiée. Dans plusieurs territoires ruraux, la baisse du nombre d'agriculteur·rices et les évolutions démographiques ont contribué à distendre les liens entre producteur·rices et consommateur·rices.

**POINT  
D'ATTENTION**

## Agir sur l'offre et les paysages alimentaires

Agir sur l'offre et les paysages alimentaires, cela passe par l'accès à l'alimentation, dans ses dimensions géographiques, culturelles, sociales et financières.

### Agir sur la restauration collective (cantines scolaires, structures médico-sociales ...) : en régie directe ou en s'appuyant sur les marchés publics

L'un des leviers les plus structurants, et sans doute l'un des plus faciles politiquement et administrativement à mettre en œuvre, est celui de la restauration collective.

Celle-ci représente près de la moitié des repas pris hors foyer et constitue parfois, pour les familles les plus précaires, le seul repas complet de la journée<sup>17</sup>, ce qui en fait un enjeu stratégique pour agir sur la qualité de l'alimentation. Si la loi EGALIM<sup>18</sup> fixe l'objectif d'intégrer 50 % de produits durables dans les menus, force est de constater que peu de collectivités territoriales atteignent cet objectif.

En régie directe, elles maîtrisent une grande partie de la chaîne - de la sélection des produits à l'approvisionnement, jusqu'à la production des repas.

En s'appuyant sur les marchés publics, elles peuvent privilégier l'allotissement des appels d'offre pour les adapter aux producteur·trices locaux capables d'approvisionner durablement la restauration collective. Elles peuvent également intégrer des clauses favorisant la production de produits locaux, bio et de saison.

---

<sup>17</sup> Syndicat national de la restauration collective (SNRC). Rôle et missions [Internet]. SNRC s.d.

<sup>18</sup> France. Loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (dite loi EGALIM). *Journal officiel de la République française*. 31 oct 2018

Les PAT permettent aux communes et intercommunalités de mutualiser les ressources ou encore de lancer des dispositifs incitatifs tels que des appels à projet dédiés au développement d'une restauration collective biologique et locale.

En milieu scolaire, elle est un levier important pour réduire la précarité alimentaire et in fine favoriser l'apprentissage des enfants.

#### POINT D'ATTENTION

L'enjeu n'est pas simplement nutritionnel mais aussi social : est-ce que tous les enfants, peuvent accéder à la cantine ? Est-ce que les prix des repas sont adaptés aux capacités monétaires des ménages ? Est-ce que l'accès de toutes et tous, quelques soit la situation (en situation d'emploi ou pas) des parents, est garanti ?

### Agir sur l'offre commerciale de proximité et sur la mobilité

Les collectivités territoriales disposent de leviers significatifs pour orienter l'offre alimentaire sur leur territoire. Par leur action sur l'occupation des locaux commerciaux, elles peuvent préserver des commerces de bouche, les marchés paysans, les marchés de plein vent, etc... Ces espaces jouent un rôle essentiel dans l'accès des habitant·es à des produits frais, locaux et de qualité.

L'accès à l'alimentation est aussi fortement conditionné par les mobilités. Certaines populations voient leur choix de lieux d'approvisionnement réduit, faute de moyens de déplacements suffisants. Il est donc essentiel d'identifier les zones dépourvues de commerces alimentaires ou mal desservies par les transports. Sur la base d'un diagnostic, les collectivités territoriales peuvent articuler les enjeux des mobilités, d'aménagement et d'alimentation – en les intégrant dans les documents de planification – Plans locaux d'urbanisme (PLU), Schémas de cohérence territoriale (SCOT), politiques de transport, etc...

#### POINT D'ATTENTION

Avec le développement du e-commerce alimentaire, du drive ou des livraisons, la logistique alimentaire devient un enjeu environnemental et social majeur. Certains modes d'approvisionnement renforcent la standardisation et l'anonymisation tandis que d'autres favorisent la diversité, la qualité et lien social<sup>19</sup>.

---

<sup>19</sup> Morana J, Gonzalez-Feliu J. Le transport vert de marchandises : l'expérience de la ville de Padoue en Italie. In : La logistique du dernier kilomètre : les défis d'un transport urbain « vert ». Pré-publication, document de travail. 2010. p. 18-26.

## **Soutenir les projets s'inspirant de la sécurité sociale de l'alimentation : permettre un droit à l'alimentation pour toutes et tous**

De nombreuses initiatives voient le jour, à l'image des expérimentations menées à Montpellier ou à Toulouse qui proposent une tarification adaptée aux revenus des personnes. Ces démarches sont notamment inspirées de la sécurité sociale de l'alimentation (SSA), un dispositif destiné à garantir à chacun un accès réel à une alimentation durable et de qualité. Le principe fondateur de la SSA repose sur l'attribution à chaque personne d'un crédit mensuel — par exemple 150 euros par mois — destiné exclusivement à l'achat de produits issus d'une agriculture durable.

La SSA repose sur trois piliers<sup>20</sup>:

1. Universalité du processus : chaque personne bénéficie d'un crédit mensuel (ex. 150 €), indépendamment de ses revenus.
2. Conventionnement démocratique : les produits pouvant être financés grâce à ce crédit sont choisis collectivement.
3. Financement basé sur les cotisations sociales : suivant le principe historique de la Sécurité sociale, le financement repose sur la solidarité nationale plutôt que sur des aides conditionnées.

Les collectivités territoriales jouent un rôle important dans l'émergence ou le déploiement de ces initiatives. Elles peuvent apporter un soutien financier en facilitant la coordination partenariale entre les associations locales, les CCAS, les productrices et producteurs.... Elles peuvent également mettre à disposition des locaux dédiés au stockage, à la distribution ou à l'animation du dispositif.

---

<sup>20</sup> Sécurité Sociale de l'Alimentation. Les trois piliers du mécanisme de la SSA [Internet]. 2025.

## Intégrer les enjeux liés à l'alimentation dans toutes les politiques publiques locales

L'alimentation se situe au croisement de multiples politiques : santé, climat, urbanisme, mobilité, agriculture, solidarité, insertion... aucune action isolée ne peut suffire. Les collectivités peuvent jouer un rôle de chef d'orchestre.

### Mettre en place et renforcer les Projets alimentaires territoriaux (PAT)

Les PAT ont l'ambition de « *fédérer les différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation, contribuant ainsi à la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé de ce territoire. Portés le plus souvent par des collectivités territoriales, ils s'appuient sur un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire et la définition d'actions opérationnelles visant la réalisation du projet, dans le cadre d'une démarche ascendante* »<sup>21</sup>.

Les PAT permettent notamment de :

- soutenir la production locale,
- favoriser la coopération avec tous les acteur·rices du système alimentaire, en étant au plus proche des habitant·es, etc...
- agir sur l'approvisionnement bio en restauration collective.

Les PAT gagnent en pertinence lorsqu'ils permettent aux populations – en particulier les personnes concernées par l'insécurité alimentaire – de participer pleinement aux réflexions sur les produits, les enjeux de la production locale, etc.... L'expérience d'ATD Quart-Monde auprès de plusieurs PAT montre combien l'implication des personnes concernées améliore la qualité des projets et leur ancrage local.

---

<sup>21</sup> Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire. Tout savoir sur les Projets alimentaires territoriaux (PAT). [agriculture.gouv.fr](http://agriculture.gouv.fr) ; 2025.

## **Penser l'alimentation en lien avec le social, l'environnement, la santé physique et mentale, l'insertion professionnelle...**

Les Contrats locaux de santé (CLS) et PAT abordent des enjeux fortement convergents : promotion d'une alimentation saine, lutte contre la précarité alimentaire, accès à une alimentation saine et durable, réduction des inégalités sociales et territoriales... Leur articulation renforce l'efficacité des actions mises en œuvre. Cette coopération peut prendre différentes formes : encourager un engagement politique réciproque, mettre en place un pilotage transversal, organiser des temps communs pour les élu·es et les acteur·rices de chaque dispositif, développer des outils partagés et une vision commune du diagnostic et des priorités territoriales...

Par ailleurs, le PAT contribue pleinement aux objectifs climatiques du territoire. Il favorise des pratiques agricoles durables, limite les émissions liées au transport des denrées et offre une alternative au modèle agro-industriel. À ce titre, il peut être articulé avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), renforçant la cohérence entre politique alimentaire et stratégie climat.

Enfin, les actions autour de l'alimentation jouent également un rôle déterminant en matière de lien social, d'estime de soi et de bien-être psychique. Leur intégration dans les démarches menées par les Conseils locaux de santé mentale (CLSM), permettent ainsi d'inscrire pleinement l'alimentation comme déterminant de la santé mentale.

### **POINT D'ATTENTION**

Une coordination entre élu·es délégués aux intercommunalités et conseillers municipaux impliqué·es dans la cantine scolaire ou la commande publique constitue un levier important pour faciliter cette intégration et rendre visibles les actions sur le territoire.

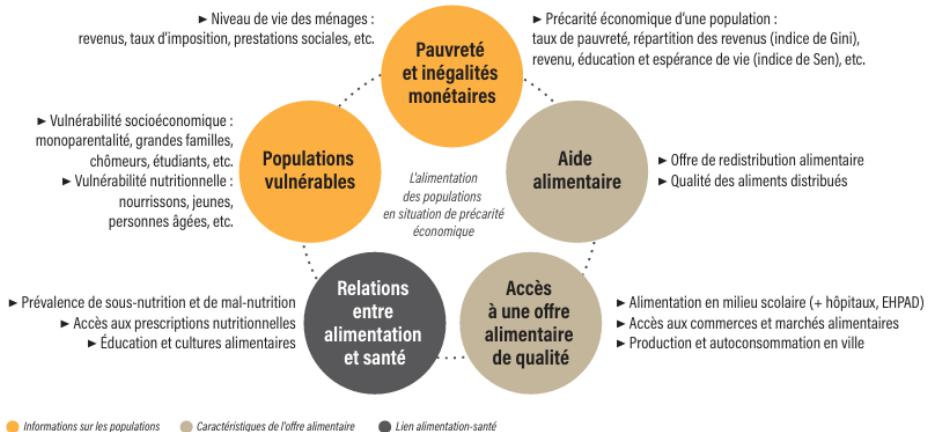
## **Animer et coordonner les acteur·rices engagé·es dans la lutte contre la précarité alimentaire**

Les collectivités territoriales peuvent jouer un rôle moteur dans la coordination des acteur·rices engagé·es dans la lutte contre la précarité alimentaire. Cela implique d'abord d'identifier les besoins du territoire. Quelles sont les zones insuffisamment desservies par l'aide alimentaire ? Qui sont les publics spécifiques ayant peu accès à des cuisines (centres d'hébergement, foyers de travailleurs, résidences étudiantes, hôtels sociaux, accueils de jour...) ? Où sont les lieux de distribution d'aide alimentaire et cantine solidaires existants et quels besoins couvrent-ils ?

Cette démarche nécessite d'impliquer les habitant·es et les associations afin de comprendre les besoins, attentes et contraintes. Les analyses peuvent être appuyées par les données issues des analyses de besoins sociaux (ABS), ainsi que par les démarches portées par les Ateliers santé ville (ASV), Contrats locaux de santé (CLS) ou Projets alimentaires territoriaux (PAT).

Les Ateliers santé ville et les Contrats locaux de santé sont des espaces stratégiques majeurs pour favoriser le lien entre associations, CCAS, restauration collective, structures caritatives et acteur·rices de l'aide alimentaire e habitant·es. Ils peuvent permettre de renforcer les coopérations et combattre les « angles morts ».

**Figure 2.** Dimensions de la précarité alimentaire identifiées à l'échelle locale



Source : Paturel D, Soulard C-T, Vonthron S. Diagnostiquer la précarité alimentaire à une échelle locale [Internet]. So Wat ? n° 10. Chaire UNESCO - Alimentations du monde ; 2019.

<https://www.chaireunesco-adm.com/No10-Diagnostiquer-la-precarite-alimentaire-a-une-echelle-locale>

## Accompagner et soutenir la demande

Les actions menées par les collectivités territoriales peuvent s'appuyer sur une approche non culpabilisante, tout en intégrant les dimensions sociales, culturelles et environnementales de l'alimentation. Dans cette perspective, la littératie alimentaire constitue un levier essentiel. Pour être réellement efficace, cette approche suppose de travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des actrices et acteurs de proximité (CCAS/CIAS, les centres sociaux, associations de quartier...)

De nombreuses initiatives locales accompagnent les collectifs d'habitant·es et s'appuient sur leurs savoirs, leurs besoins et leurs initiatives pour construire ou réorienter des projets alimentaires adaptés.

Certaines collectivités ont choisi d'intégrer formellement ces voix en mettant en place des collèges « *mangeurs* », dans le cadre de leur PAT. Certaines ont également mis en place des services municipaux dédiés à l'éducation populaire, spécifiquement orientés vers les enjeux alimentaires.

Toujours garder en tête : éviter toute approche culpabilisante dans les actions ou messages liés à l'alimentation. Il est important d'éviter les termes tels qu' « éduquer », « accompagner » qui renforcent la stigmatisation des personnes concernées.

### POINT D'ATTENTION

## CONCLUSION

Aujourd’hui, des millions de personnes réduisent le nombre de repas et dépendent d’un système d’aide alimentaire— qui ne suffit pas à garantir le droit fondamental de se nourrir dignement.

Face à l’ampleur des défis — précarité alimentaire, explosion des produits ultra-transformés, dérèglement climatique, perte de souveraineté alimentaire locale — les collectivités territoriales ne peuvent plus se contenter d’actions périphériques.

Elles disposent de leviers puissants et vecteurs de justice sociale : foncier agricole et urbain, restauration collective, aménagement du territoire, politiques sociales, économie circulaire, mobilité, urbanisme commercial, .... En les mobilisant, elles peuvent transformer en profondeur les environnements alimentaires et réduire les inégalités sociales et territoriales de l’alimentation.

Penser une politique alimentaire territoriale ne se fera sans un engagement politique clair : considérer l’alimentation comme un droit et non comme une variable d’ajustement des budgets des ménages ou des politiques publiques... Les démarches territoriales de santé (ASV, CLS, CLSM) constituent des espaces stratégiques pour faire converger les politiques de santé, d’alimentation, de solidarité et de transition écologique.

L’alimentation n’est pas qu’une affaire de choix individuels : c’est un marqueur profond d’inégalités sociales et territoriales. L’action locale en matière d’alimentation représente une opportunité majeure de les réduire.

## 4. RESSOURCES ESSENTIELLES

[Labo Cités. Mieux manger dans les quartiers : les coopérations font recette » - Labo Cités, 2024.](#)

[Secours catholique. L'injuste prix de notre alimentation, 2024.](#)

[Collectif SSA. Encore des patates ? -2021](#)

[Fabrique Territoires Santé. Dossier ressources « Alimentation et territoires : comment garantir localement une alimentation de qualité et accessible à tous ? » - Fabrique Territoires Santé, 2018.](#)

[Fabrique Territoires Santé. Alimentation et santé : la territorialisation des politiques publiques. Actes de la rencontre nationale, 2020](#)

[Le portail du réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux](#)

[Chaire UNESCO Alimentations du monde](#)

[Fabrique Territoires Santé : « Agir sur la santé dans les territoires ruraux : l'alimentation » - Fabrique Territoires Santé, 2024.](#)



*Cette note s'est notamment appuyée sur le Dossier ressources « Alimentation Durable et Santé », sur les actes de la Rencontre nationale « Alimentation et santé : la territorialisation des politiques publiques », sur une recherche documentaire, ainsi que sur les réflexions d'un groupe de travail.*

Fabrique Territoires Santé  
<https://www.fabrique-territoires-sante.org/>

Avec le soutien de

